

LEMOINE	Arnaud	92420	VAUCRESSON	A Rhône Alpes
TOUITOU	Jérémie	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	A Paca-Corse
LION	Mélanie	92800	PUTEAUX	A Midi-Pyrénées
LE GALL	Carole	93500	PANTIN	Auvergne
LAHMAR	Cathya	93800	EPINAY SUR SEINE	A Auvergne
MENANTEAU	Florence	94000	CRETEIL	A Poitou-Charentes
LANDROT	Clotilde	94100	ST MAUR DES FOSSES	A Pays de Loire
PLANCON	Myriam	94110	ARCUEIL	A Lorraine
VERPILLAT	Nathalie	94120	PERTHUIS	De Paca-Corse
CHATARD	Cécile	94170	LE PERREUX-SUR-MARNE	A Languedoc-Roussillon
JOLY	Emilie	94220	CHARENTON-LE-PONT	A Centre
GUERIN	Guillaume	94260	FRESNES	A Auvergne
LEVI	Marie	94700	MAISONS-ALFORT	A Paca-corse
ACTIS	Anne-Camille	95000	CERGY	A Bretagne
LANGILLIER	Nicole	95130	FRANCONVILLE	De Champagne-Ardenne
CAZAU	Agnes	95230	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	A Bourgogne
DUMIOT	Pierre	95450	US	A Champagne-Ardenne
LHERNOULD	Karin	97400	ST DENIS	De Languedoc-Roussillon
HEMON	Cécile	97424	PITON SAINT-LEU	A Bretagne
BELLEC	Amanda	97425	LES AVIRONS	A Bretagne

## ÉDITORIAL

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Voici déjà quatre ans que le conseil de l'ordre existe. Nombreuses sont les missions qui nous incombent, avec notamment l'examen des pièces qui constituent votre dossier. C'est un point essentiel sur lequel je souhaite attirer votre attention, car il s'agit d'un sujet parfois sensible, parce que mal compris.

En effet, la liste des documents demandés, relativement longue, surprend encore quelques uns d'entre vous qui omettent de nous les communiquer, ou bien refusent de le faire.

Les pièces requises sont toutes en rapport avec le code de la santé publique. Elles sont indispensables pour la bonne tenue de votre dossier d'inscription au tableau de l'ordre. Lorsque l'inscription sera définitive, une attestation vous sera transmise, attestation nécessaire pour l'obtention de votre future carte professionnelle de santé.

Les pièces de votre dossier vous permettent d'être protégés en cas de plainte à votre encontre (patient, confrère, autre professionnel de santé...), il est important que vous sachiez que votre assurance responsabilité civile professionnelle pourrait ne pas vous couvrir en cas de défaillance de votre part. L'absence de rédaction d'un contrat et/ou sa non-communication\*, constitue une prise de risque notoire dans ce domaine.

D'autre part, à l'horizon de mars 2011 se profile le renouvellement des dérogations pour le maintien des cabinets secondaires : sujet fort préoccupant il est vrai. Ici encore, les éléments de votre dossier seront primordiaux pour l'aide à la décision des élus. Croyez bien que chaque demande sera traitée avec la même équité et bienveillance, au cas par cas, avec pour souci la qualité des soins et la sécurité des patients.

Confraternellement,  
Cécile CAZALET-RASKIN  
Présidente

### CROPP IDF & DOM-TOM

9/11 RUE BARGUE  
75015 PARIS  
Métro : Volontaires  
T: 01.40.60.45.10  
F : 01.40.60.49.88  
[contact@idf-  
domtom.cropp.fr](mailto:contact@idf-domtom.cropp.fr)

**SECRETARIAT :**  
ELSA DINIS  
SONIA DUBOSC  
DU LUNDI AU  
VENDREDI  
DE 9H À 13H  
DE 14H À 17H

**PERMANENCE DES  
ELUS : LUNDI**

### REUNIONS THEMATIQUES

VOIR P 2

\* les contrats doivent être communiqués au CROPP conformément aux dispositions du code de la santé publique : Art L 4113-9 et Art R 4322-89.

### CESSATIONS D'ACTIVITE

BLANC POTARD	Alain	115 R de Charenton	75012	PARIS	30/06/10	cessation
WEIS	Marie-Line	17 R Brezin	75014	PARIS	02/07/10	cessation
DUPRE	Nicole	188 Av Général Leclerc	78220	VIROFLAY	31/12/09	retraite
BONNEFOY	Daniel	15 R de la div Leclerc	91320	WISSOUS	30/06/10	cessation
BOITEL	Nicole	36 R Voltaire	92300	LEVALLOIS- PERRET	01/06/10	cessation
SAVY	Anne-Marie	3 R Louise Michel	92300	LEVALLOIS- PERRET	04/06/10	cessation
GIRARD	Johan	105 R Armand Silvestre	92400	COURBEVOIE	31/12/09	cessation
ANTONIOTTI	Amélie	70 R de Paris	93380	PIERREFITE SUR SEINE	02/07/10	cessation
TAISNE	Josiane	7 Pl Salvador Allende	94000	CRETEIL	31/12/09	retraite
VITSE	Nicole	4 R Maurice Tenine	94260	FRESNES	17/03/10	cessation
SICCARDI	Caroline	40 BLD Pasteur	95120	ERMONT	31/03/10	cessation

## CABINETS SECONDAIRES

Les formulaires de demande de dérogation sont disponibles sur demande au CROPP ou sur la page suivante :

[http://www.onpp.fr/assets/files/cropp/idf-domtom/formulaire\\_derogations.pdf](http://www.onpp.fr/assets/files/cropp/idf-domtom/formulaire_derogations.pdf)

### CREATION

Vous devez faire votre demande d'autorisation de création de cabinet secondaire auprès du conseil régional correspondant au lieu d'implantation du cabinet secondaire.

N'oubliez pas de l'accompagner d'une **lettre de motivation** expliquant les motifs précis de cette création, d'un plan du local et des copies des devis ou factures pro-formats du matériel.

Au même titre que l'opportunité démographique, les différents arguments économiques, familiaux ou autres qui semblent justifier cette création seront étudiés par la commission dérogations, puis soumis au vote du conseil régional.

### MAINTIEN

Un formulaire de demande de renouvellement de dérogation pour le maintien de votre cabinet secondaire vous parviendra en janvier 2011.

Les pièces de votre dossier :

- lettre de motivation précisant le mode d'exercice en cabinet principal.
- numéro de SIRET du cabinet secondaire (distinct du principal)
- plan du local
- factures du matériel ou tableau d'amortissement ou des immobilisations
- démographie.

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées pour une meilleure compréhension de votre situation.

Lorsque la dérogation est accordée, elle l'est pour une durée de trois ans. Toutefois l'autorisation peut être retirée à tout moment par l'autorité qui l'a accordée dans le respect de l'article R 4322-81 du code de déontologie. Ensuite, il convient de demander une nouvelle dérogation au Conseil régional, conformément aux dispositions des articles R. 4322-79 et R. 4322-81.

### REUNIONS THEMATIQUES

au siège du CROPP, INSCRIPTION OBLIGATOIRE, par mail ou par courrier

#### LES CONTRATS DE COLLABORATION, DE REMPLACEMENT, DE REMPLACEMENT PARTIEL, DE GERANCE : objectifs, mise en œuvre.

- Lundi 29 novembre 2010 à 20h
- Jeudi 17 février 2011 à 20h

#### LES CABINETS SECONDAIRES : formalités pour une création ou lors d'une demande de renouvellement d'autorisation pour le maintien.

- Jeudi 16 décembre 2010 à 20h
- Lundi 17 janvier 2011 à 9h30

Les inscriptions étant en nombre limité, de nouvelles dates vous seront proposées si nécessaire.

BERTHELOT	Marika	49000	ANGERS	A Pays de Loire
LESCLAUZE -ROUCOU	Catherine	65200	BAGNERES-DE-BIGORRE	De Midi-Pyrénées
DUSSOURT	Juliette	75003	PARIS	A Languedoc-Roussillon
LIBOUBAN	Gwen	75009	PARIS	A Bretagne
LEFAIX	Gweltaz	75010	PARIS	A Rhône Alpes
SAINT CHAMAND	Hélène	75011	PARIS	De Pays de la Loire
CANADAS	Maria	75013	PARIS	A Rhône Alpes
JEAN	Catherine	75014	PARIS	De Centre
SALOME	Laure	75015	PARIS	A Centre
LARROZE FRANCEZAT	Sarah	75015	PARIS	A Champagne Ardenne
DAVIOT	Marjorie	75016	PARIS	A Bourgogne
NICOLAS	Sébastien	75016	PARIS	Paca-Corse
WALCKENAER	Adelaïde	75017	PARIS	A Aquitaine
SIMONDET	Camille	75017	PARIS	Paca-Corse
DELEPLACE	Caroline	75017	PARIS	De Pays de la Loire
BOURGEOIS	François	75018	PARIS	A Paca-Corse
ROUGIER	Pauline	75018	PARIS	A Paca-Corse
LOUREAU	Sophie	75019	PARIS	A Centre
BIANCHETTI	Suzanne	75019	PARIS	Aquitaine
HEMON	Cécile	75019	PARIS	De Bretagne
CACHEUX	Sophie	77124	CREGY-LES-MEAUX	A Alsace
DEROME	Gaëlle	77130	MONTEREAU FAULT YVONNE	De Centre
PATENERE	Julie	77171	CHALAUTRE-LA-GRANDE	A Champagne-Ardenne
HOFFMAN	Anne-Sophie	77200	TORCY	A Paca-Corse
MORENO	Marie-Claude	77260	LA FERTE SOUS JOUARRE	De Picardie
FINEL	Pierre	77500	CHELLES	A Limousin
FAUROT	Sophie	78100	ST GERMAIN EN LAYE	A Auvergne
SCOPEL	Marie	78200	MANTES-LA-JOLIE	A Haute-Normandie
GUESDON	Frédéric	78310	COIGNIERES	De Lorraine
GUESDON	Marie-Catherine	78310	COIGNIERES	De Champagne-Ardenne
GRODENIC	Baptiste	78430	LOUVECIENNES	De Aquitaine
NICOLAS	Julien	78630	ORGEVAL	A Centre
PACOT	Vincent	78680	EPONE	A Centre
TAO	Cynthia	78940	LA QUEUE-lez-YVELINES	A Haute-Normandie
FOUASSIER	Laura	78955	CARRIERES-SS-POISSY	De Pays de la Loire
CHAMBON	Fanny	91100	CORBEIL-ESSONNES	A Centre
LOUSSIER	Sophie	91150	MORIGNY	A Champagne-Ardenne
GAZEAU	Caroline	91150	ETAMPES	A Languedoc-Roussillon
DENOYELLE	Christophe	91210	DRAVEIL	A Bretagne
CHAMAILLARD	Sarah	91330	YERRES	A Basse Normandie
LEGRAND	Julien	91520	EGLY	A Rhône Alpes
RAESS	Cléa	91800	BRUNOY	A Paca-Corse
LEDAIN	Delphine	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	A Paca-Corse
OSTROUCH	Bogdan	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	A Rhône Alpes
MORISOT	Sophie	92140	CLAMART	De Aquitaine
OLIVIER	Jérémy	92250	LA GARENNE COLOMBES	De Franche-Comté
SERVIERES	Stéphanie	92330	SCEAUX	De Midi Pyrénées
ROGER	Agnès	92400	COURBEVOIE	A Paca-corse
MALLAUAUX	Angélique	92420	VAUCRESSON	A Rhône Alpes

FOULQUIER	Isaure	94340	JOINVILLE LE PONT	
MARQUET	Claire	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	
TRAYAUX	Nicolas	94370	SUCY-EN-BRIE	
CHESNEAU - PULCI	Charline	94360	BRY-SUR-MARNE	
MEDIONI	Delphine	94370	SUCY-EN-BRIE	
BROUCHET	David	94420	LE PLESSIS TREVISE	
BONIFACIO	Vincent	94430	CHENNEVIERES SUR MARNE	
LECOINTE	Christopher	94550	CHEVILLY LARUE	
NEDELLEC	Dorian	94700	MAISONS-ALFORT	
COFFIN	Mathilde	94700	MAISONS ALFORT	
BOUSCH	Claire	95130	FRANCONVILLE	
MAILHE	Patricia	95200	SARCELLES	
TOULHOAT	Armelle	95240	CORMELLES EN PARISIS	
ROUDET	Anne-Sophie	95250	BEAUCHAMP	
LEBLANC	Jean-Pierre	95260	BEAUMONT SUR OISE	
DELESSALE	Bertrand	95320	SAINTE-LEU-LA-FORÊT	
LECONTE	Virginie	95360	MONTMAGNY	
PARIS	Emilie	95430	AUVERS SUR OISE	
PATY	Marie-Hélène	95530	LA FRETTE	
HUE	Audrey	95540	MERY SUR OISE	
DESCALZO	Anne-Laure	95570	BOUFFEMONT	
RIBEIRO	Elodie	95600	EAUBONNE	
BARRE	Ophélie	95620	PARMAIN	
LEVESQUE	Nicolas	95800	CERGY	
PEZERON	Jean-Marie	97100	BASSE-TERRE	
DARTRON GOB	Euphémie	97111	MORNE A L'EAU	
ORIOLE	Véronique	97115	SAINTE-ROSE	
LAVENTURE	Anthony	97118	ST FRANCOIS	
WACHTER	Wilfried	97122	BAIE-MAHAULT	
PLESEL	Lucia	97126	DESHAIES	
MEDELICE	Eric	97139	LES ABYMES	
JABOT	Priscilla	97170	PETIT BOURG	
NEGRE	Sylvie	97190	LE GOSIER	
AUORE	Astrid	97200	FORT-DE-FRANCE	
REJON	Maurice	97220	LA TRINITE	
VALLET	Beatrice	97221	LE CARBET	
ROSINE	Loïza	97232	LE LAMENTIN	
VERT-PRE	Naima	97232	LE LAMENTIN	
PUECH	Lucie	97310	KOUROU	
SOUPAMA	Alexandre	97310	KOUROU	
BIGUE-LABARTHETTE	Marie-Laure	97410	SAINT-PIERRE	
LEGRAND-NOMINE	Carine	97412	BRAS-PANON	

### TRANSFERTS D'ACTIVITE

SEBART	Sophie	24410	CHENAUD	D'Aquitaine
DIETSCH	Marion	42000	SAINTE-ETIENNE	De Rhône Alpes
CELLIER	Marie	44470	CARQUEFOU	A Pays de la Loire

### MISE EN GARDE AU SUJET DES ANNUAIRES

Nous attirons votre attention sur la multiplication de demandes par courrier ou tout autre support d'entreprises peu scrupuleuses vous incitant à vous inscrire sur leurs annuaires payants. En effet, les logos ressemblants à ceux des pages jaunes classiques et/ou la forme utilisée prêtent souvent à confusion et tendent à faire croire au professionnel qu'il s'agit uniquement d'une vérification de vos coordonnées. Dans les faits, vous risquez de signer une demande d'abonnement à leurs services et de vous retrouver ainsi en infraction avec l'Art R 4322-72 du code de déontologie.

### OBLIGATIONS D'AFFICHAGE AU CABINET

Comme nous vous l'avions détaillé dans notre bulletin n° 7, depuis la parution du décret n°2009-152 du 10 février 2009 et conformément à l'article R.1111-24 du code de la santé publique, les pédicures-podologues sont soumis à une obligation d'affichage dans les salles d'attente.

Nous vous invitons donc à vous conformer à ces dispositions afin de ne pas subir d'éventuels désagréments lors de contrôles émanant de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

### PRESCRIPTIONS : FICHE PRATIQUE

Depuis le décret du 29 juillet 2009 paru au Journal Officiel le 2 août 2009, nous pouvons prescrire un certain nombre de topiques à usage externe (antifongiques, antiseptiques...), panser et renouveler les prescriptions médicales initiales pour la prise en charge du patient diabétique.

Ainsi, la prescription doit être faite sur ordonnancier classique en double exemplaire (un pour le patient et un pour le pharmacien) et comporter obligatoirement les mentions suivantes (Art. R161-45 du Code de la Sécurité sociale) :

- Nom, prénom et adresse du praticien
- Qualité
- Numéro ADELI à 9 caractères (ou nom de l'établissement et -N°FINESS si le pédicure-podologue est salarié d'un établissement)
- Nom, prénom et sexe du patient (ainsi que l'âge pour les enfants de moins de 15 ans)
- Date de la prescription et dénomination du produit
- Posologie
- Durée du traitement ou nombre d'unités

N'oubliez pas de mentionner si votre prescription entre dans le cadre d'une affection longue durée (case ALD) et de la signer. Si vous êtes membre d'une association de gestion agréée, vous devez le faire figurer avec la possibilité donnée au patient de régler les honoraires par chèque.

### RECENSEMENT DES INCIDENTS LIES À LA SECURITE

Dans le cadre des travaux du CLIOR Sante (Comité de Liaison Inter-Ordres Régionaux) une réflexion est engagée sur les problèmes de sécurité rencontrés par les professionnels en exercice.

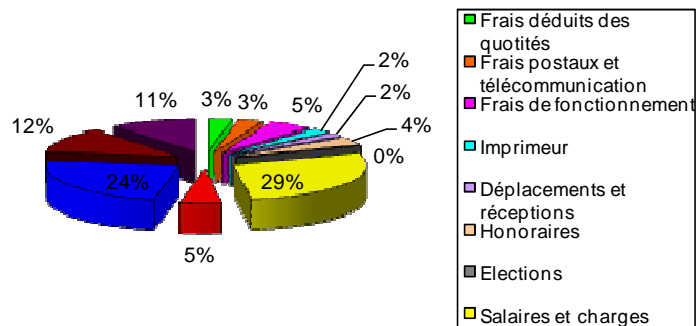
Afin de pouvoir apporter des éléments à nos interlocuteurs il est nécessaire de faire un état des lieux des incidents survenus.

Nous serions donc reconnaissants à tous ceux d'entre nous qui ont été victimes d'un acte menaçant leur sécurité, de quelque nature qu'il soit (de l'agression verbale à l'attaque à main armée en passant par la dégradation des locaux) de bien vouloir nous en faire part.

Merci à tous pour votre participation.

## COMPTABILITE

### Comptes 2009



	Réel
Frais déduits des quotités	6 359,06 €
Frais postaux et télécom	6 683,40 €
Frais de fonctionnement	11 604,13 €
Imprimeur	4 997,87 €
Déplacements et réceptions	4 287,13 €
Honoraires	8 522,67 €
Elections	0,00 €
Salaires et charges	63 323,19 €
Plénières/bureau	11 296,80 €
Indemnités conseillers	53 331,56 €
Commissions/missions/cdpi	27 126,22 €
Loyers + charges	23 078,79 €

Recettes 2009: 136589.85€  
 Dépenses 2009: 220610.82€  
 Déficit 2009: 84020.97€

## CONCILIATIONS DOM -TOM

Le CROPP IDF DOM-TOM s'est rapproché des conseils départementaux de l'ordre des massagers kinésithérapeutes des différentes îles de notre région. Leurs présidents ont pour la plupart accepté de nous ouvrir leurs bureaux pour la tenue des conciliations qui impliquent des pédicures-podologues des DOM.

Ainsi, celles-ci sont organisées depuis Paris, par l'intermédiaire de conférences téléphoniques.

- MARTINIQUE: à FORT DE FRANCE
- GUADELOUPE : à POINTE A PITRE
- REUNION : à ST GILLES LES BAINS
- GUYANE : en cours de recherche

HERAIL	Sophie	91380	CHILLY-MAZARIN
CHABOT	Virginie	91430	IGNY
LOTITO	Stéphanie	91470	LIMOURS
PASCUAL	Florent	91480	QUINCY-SOUS-SÉNART
DIEN	Mariane	91520	EGLY
CHASSIN	Claude	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE
PATEZ-DE-MARET	Sylvie	91610	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
PERRICHET	Julia	91630	MAROLLES EN HUREPOIX
MEUNIER	Amélie	91640	BRIIS-SOUS-FORGES
STUDER	Grégory	91650	BREUILLET
DUARTE	Carina	91700	STE GENEVIEVE DES BOIS
LAVENANT	Mellie	91730	CHAMARANDE
RETEL	Sophie	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT
TAUBENBLATT	Stéphanie	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT
SEYMOUR	Laurence	92120	MONTROUGE
SEBART	Mathieu	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX
LEURION	David	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX
MORISOT	Sophie	92140	CLAMART
DJEBBAR	Imane	92140	CLAMART
COUILLARD	Gregory	92150	SURESNES
SARRADIN	Marielle	92160	ANTONY
CAPELLE	Nathaly	92160	ANTONY
BŒUF	Bénédicte	92170	VANVES
MAQUAT	Clotilde	92170	VANVES
SUPERVIELLE	Arnaud	92170	VANVES
LERUS	Johana	92170	VANVES
POUJOL	Gaëlle	92200	NEUILLY-SUR-SEINE
NEDJAR	Laura	92200	NEUILLY SUR SEINE
CAZALS	Fabienne	92240	MALAKOFF
OLIVIER	Jérémie	92250	LA GARENNE COLOMBES
BERTHAULT	Anne	92270	BOIS-COLOMBES
GAYRAUD	Arnaud	92320	CHATILLON
ASSAN	Kathleen	92330	SCEAUX
ELORE	Jordan	92600	ASNIERES
TABARY	Pauline	92600	ASNIERES
NOTORIO	Jessica	93110	ROSNY SOUS BOIS
BARBOT	Amandine	93160	NOISY LE GRAND
BELMONT	Audrey	93200	ST DENIS
MORELLO	Mélanie	93250	VILLEMOMBLE
PLE	Mélanie	93360	NEUILLY PLAISANCE
SCOTTE	Jean-Baptiste	93460	GOURNAY-SUR-MARNE
RICHARD	Ludivine	93600	AULNAY SOUS BOIS
CALVO	Sabrina	93600	AULNAY SOUS BOIS
VILLATTE	Nicolas	94130	NOGENT SUR MARNE
NIDERPRIM	Sandra	94210	LA VARENNE
CHEREAU	Nicolas	94240	L'HAY-LES-ROSES
ROUAIX	Emmanuelle	94240	L'HAY-LES-ROSES

SEGUIN	Géraldine	77170
COSSON	Camille	77171
PILLET-GUIET	Valérie	77190
PAUL	Nicolas	77230
MARCHAND	Gaedic	77270
CLEMENT	Davia	77330
MARCHAND	Jessica	77340
NEHEMIE	Ophélie	77380
LOPEZ	Stéphanie	77400
SARTIN	Sarah	77410
BOUQUET	Juliette	77440
PAGLIUGHU	Julia	77500
MILLE	Julien	77580
BUESSARD	Marie-Rébecca	77610
BONARDET	Nathalie	77690
BERTIN	Claire	78000
GUILLON	Céline	78000
BLACHERE	Rebecca	78120
THOREAU	Guillaume	78120
LORCA	Patricia	78150
VITTECOQ	Jean-Baptiste	78200
RICADAT-CROSNIER	Benoît	78200
CAPRON	Ronan	78300
ALLEMAND	Chloé	78360
SALAUN	Benjamin	78390
MAZARGO	Nancy	78440
MAIGNAL	Gisele	78480
TROGNON	Anne	78490
MARGUERIE	Laurence	78500
DORDOIGNE	Amandine	78510
LESSCHAEVE	Amandine	78520
HIBCOT	Joan	78580
FRANCOIS	Cécile	78590
BEROT	Odile	78600
BENOZENE	Romain	78600
MIRAT	Jérôme	78630
SALOMON	Hélène	78630
KRIEG	Amélie	78960
ROSELLO	Noellie	91080
MENGELLE	Charlotte	91190
DUONG	Caroline	91200
CABETE	David	91210
KRAUTHEIM	Sarah	91270
YVONNET	Audrey	91270
MACHADO	Cindy	91270
VELLERET	Camille	91330
DEHAY	Romain	91330
DJEARAMIN	Ganesh	91350

BRIE-COMTE-ROBET	77170
SOURDUN	77171
DAMMARIE-LES-LYS	77190
JUILLY	77230
VILLEPARISIS	77270
OZOIR	77330
PONTAULT COMBAULT	77340
COMBS LA VILLE	77380
ST THIBAUT DES VIGNES	77400
CLAYE-SOUILLY	77410
JAIGNES	77440
CHELLES	77500
VILLIERS SUR MORIN	77580
LA HOUSSAYE EN BRIE	77610
LA GENEVRAIE	77690
VERSAILLES	78000
VERSAILLES	78000
RAMBOUILLET	78120
RAMBOUILLET	78120
LE CHESNAY	78150
MANTES LA JOLIE	78200
MANTES LA JOLIE	78200
POISSY	78300
MONTESSON	78360
BOIS D'ARCY	78390
GARGENVILLE	78440
VERNEUIL-SUR-SEINE	78480
MONTFORT-L'AMAURY	78490
SARTROUVILLE	78500
TRIEL SUR SEINE	78510
LIMAY	78520
MAULE	78580
NOISY-LE-ROI	78590
MAISONS-LAFFITTE	78600
LE MESNIL LE ROI	78600
ORGEVAL	78630
ORGEVAL	78630
VOISINS LE BRETONNEUX	78960
COURCOURONNES	91080
GIF-SUR-YVETTE	91190
ATHIS-MONS	91200
DRAVEIL	91210
VIGNEUX-SUR-SEINE	91270
VIGNEUX SUR SEINE	91270
VIGNEUX SUR SEINE	91270
YERRES	91330
YERRES	91330
GRIGNY	91350

### CONSEQUENCES DE LA LOI HPST SUR LA DUREE DES MANDATS ELECTIFS

Le Code de la santé publique ayant été modifié, le renouvellement des conseillers ordinaires s'effectuera dorénavant par moitié tous les 3 ans et non plus par tiers tous les 2 ans.

Des mesures provisoires accompagnent ce changement :

#### - Mandats des élus régionaux

- Élus en 2008 : mandat prorogé d'un an , jusqu' en 2015
- Elus en 2006 jusqu'en 2012, mandat prorogé de 3 ans, excepté celui de Mme Annette NABERES ( suite au tirage au sort effectué en séance plénière).

#### - Mandat des élus de la chambre disciplinaire

- Pas de modification pour les élus de 2009
- Prolongation d'un an pour Mrs. Jean SAIVE et Jean-Lou EMONET
- Réduction d'un an pour Mmes Catherine MINARY et Marie-Claire FONTANIER.

Les prochaines élections ordinaires sont repoussées en 2012.

**Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris lance une procédure de mise en concurrence pour assurer , dès janvier 2011 , des prestations de pédicurie au domicile des personnes âgées ou handicapées dépendantes , résidant à Paris (15 lots géographiques , pour un total de 10 900 soins environ en 2009).Ce marché à procédure adaptée fait l'objet d'une publication au BOAMP et au JOUE .Le Dossier de Consultation peut être obtenu gratuitement en le téléchargeant sur la plateforme <http://casvp.achatpublic.com> ou sur demande faxée au 01 44 67 18 64 .La date limite de remise des offres est fixée au 23 novembre 2010.**

### AGENDA CROPP

14/01/10 :1ère réunion du Comité de liaison inter-ordres de santé (CLIOR)  
15/01/10 : chambre disciplinaire  
18/01/10 : commission éthique et déontologie  
11/02/10 : réunion de bureau  
25/01/10 : commission dérogations  
15/02/10 : commission éthique et déontologie  
18/02/10 : commission dérogations  
15/03/10 : réunions plénières  
26/03/10 : réunion des présidents  
29/03/10 : chambre disciplinaire  
12/04/10 : conciliations  
12/04/10: commission éthique et déontologie  
26/04/10 : commission éthique et déontologie  
18 et 19/05/10 : évaluation des pratiques professionnelles  
26/05/10 : conciliation  
31/05/10 : commission éthique et déontologie  
31/05/10 : réunion de bureau  
10/06/10 : commission dérogations  
14/06/10 : réunions plénières  
15/06/10: réunion CLIOR santé  
24/06/10 : commission communication  
25/06/10: chambre disciplinaire  
28/06/10 : commission éthique et déontologie  
29 et 30/06/10 : évaluation des pratiques professionnelles  
05/07/10 : réunion plénière extraordinaire  
08/07/10 : commission dérogations  
19/07/10 : conciliations  
06/09/10: réunion de bureau  
09/09/10 : commission dérogations  
13/09/10: réunion plénière  
20/09/10: commission communication  
27/09/10: commission éthique et déontologie  
30/09/10: rencontre avec M. Claude EVIN et M. Pierre OUANHNON (ARS)  
01/10/10: chambre disciplinaire  
04/10/10: conciliation  
05/10/10: réunion CLIOR santé  
05 et 06/10/10: évaluation des pratiques professionnelles  
11/10/10 : accueil des jeunes diplômés  
14/10/10 : commission dérogations  
18/10/10 : conciliations

## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

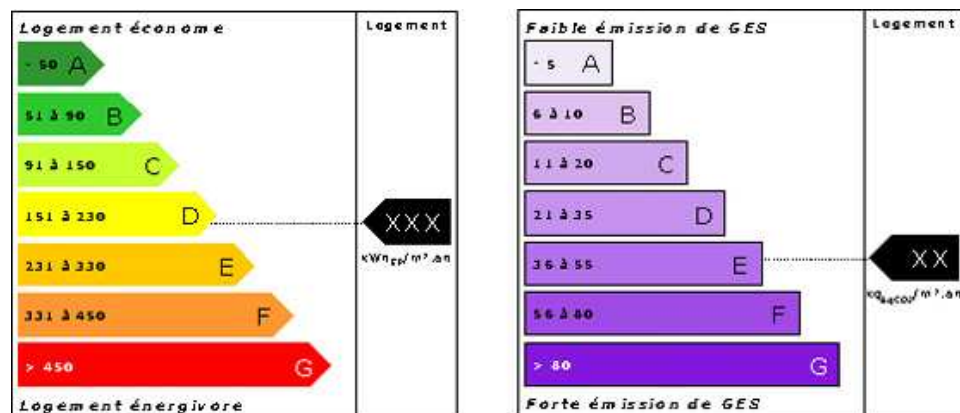
Nous sommes tenus de faire effectuer un diagnostic de performance énergétique lors de la vente ou de la mise en location de notre local professionnel.

Le concept de diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les bâtiments est issu de la directive européenne 2002/91 du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments. Celle-ci demande aux États membres de renforcer la réglementation des bâtiments neufs, de mettre en place des réglementations lors des rénovations, d'instaurer l'inspection des chaudières et des systèmes de climatisation et de rendre obligatoire l'établissement d'un certificat de performance énergétique (appelé ultérieurement par la France, diagnostic) à la vente, à la location et à la construction.

L'article L134-3 du Code de la construction et de l'habitation, impose qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, le diagnostic de performance énergétique soit communiqué à l'acquéreur. Lorsque l'immeuble est offert à la vente ou à la location, le propriétaire tient le diagnostic de performance énergétique à la disposition de tout candidat acquéreur ou locataire.

Depuis juillet 2010, l'Article L134-3-1 ajoute que lors de la location de tout ou partie d'un immeuble bâti, le diagnostic de performance énergétique prévu par l'article L. 134-1 est joint, à des fins d'information, au contrat de location lors de sa conclusion, sauf s'il s'agit d'un contrat de bail rural ou lorsque ce sont des contrats de location saisonnière.

Ce DPE doit être effectué par des professionnels agréés qui ont pour obligation de fournir un document officiel complété par les tableaux ci-joints. Vous pouvez trouver les coordonnées de ces professionnels sur le site [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr).



## MOUVEMENTS DU TABLEAU DU 16/10/2009 AU 01/10/2010

### NOUVEAUX INSCRITS

LEVALLOIS	Rémi	75002	PARIS
WINCKLER	Alicia	75004	PARIS
LUVISUTTO	Pauline	75006	PARIS
BOUSBAINE	Leila	75007	PARIS
MATHIEU	Claire	75007	PARIS
CAILLEAU	Alexandrine	75008	PARIS
PANG	Wei	75008	PARIS
FRIGNANI	Alexandra	75008	PARIS
DE PIERETTI	Capucine	75008	PARIS
BUI	Julie	75008	PARIS
AGOUBI	Nelia	75009	PARIS
RAVAUX	Julien	75011	PARIS
VERPILLAT	Pierre	75013	PARIS
ANDRIBET	Raphael	75013	PARIS
WENTZO	Agathe	75013	PARIS
GRALL	Anne-Laure	75013	PARIS
BERDAH	Elodie	75014	PARIS
VERPILLAT	Nathalie	75014	PARIS
MARIE	Jean-Louis	75015	PARIS
VIDAL	Caroline	75015	PARIS
AZZAOUI	Adnane	75015	PARIS
CAHUZAC	Elodie	75015	PARIS
LARROZE-FRANCEZAT	Sarah	75015	PARIS
OWCZAREK	Sophie	75015	PARIS
TOMASIK	Virginie	75015	PARIS
TLILI	Sonia	75015	PARIS
SANTONI	Sophie	75016	PARIS
JULIEN	Camille	75016	PARIS
SEVAISTRE	Mathilde	75017	PARIS
HOMAGE	Olivier	75017	PARIS
LEGRAND - BRIQUET	Aurore	75017	PARIS
LERICHE	Odile	75017	PARIS
MARCHAND	Rémi	75017	PARIS
CAZABAN-PEYRE	Anne-Sophie	75017	PARIS
MONNY-EPAILLY	Vanessa	75017	PARIS
ROSTAIN	Marion	75017	PARIS
SCHUBERT	Alexandre	75017	PARIS
SECLÉT	Maryse	75018	PARIS
GOLEO	Carole	75020	PARIS
SIMON	Claudia	75020	PARIS
DROUFFE	Faustine	75116	PARIS
PETIT	Kévin	77130	CANNES-ECLUSE
FAUST	Coralie	77144	MONTEVRAN